



PROJET ÉDUCATIF 2021 / 2024 ASSOCIATION YOOPI

Présentation : YooPi, une association au service des enfants et des familles

YooPi est une association Loi 1901.

Siret : 413 082 215 00018

APE : 9329Z

Son nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale annuelle du 7 septembre 2021 :

- Présidente : Eden LEICHTENAUER
- Vice-Présidente : Marie BREBANT
- Secrétaire : Morgane GAUTHIER
- Vice-Secrétaire : Marion THIEBAUT
- Trésorière : Amandine OLIVIER
- Vice-trésorière : Betty MALICE

YooPi propose une alternative de garde des enfants de 3 à 13 ans sur les temps périscolaires et extra-scolaires. Chaque accueil est organisé dans l'intérêt des enfants et en garantissant leur sécurité corporelle et affective. Un projet pédagogique sera élaboré par l'équipe d'animation pour chaque accueil afin de concrétiser le projet éducatif en précisant la nature des activités proposées, la répartition des temps respectifs d'activité et de repos, les modalités de participation des enfants, l'occupation des espaces, le suivi du public accueilli, les modalités de fonctionnement des équipes et les modalités d'évaluation des accueils.

Le contexte : Un territoire rural proche de sa population

L'association YOOPI est implantée sur la commune de Val-de-Vesle. Cette commune est intégrée dans la Communauté urbaine du Grand Reims.

La Communauté urbaine soutient les accueils périscolaires et extra scolaires. Cela est formalisé par une convention trisannuelle. La Communauté urbaine attribue à

l'association une subvention annuelle de fonctionnement. La dernière convention en date prend fin au 31 décembre 2021 et il convient de la renouveler.

L'association est également signataire du PEDT qui vient d'être renouvelé pour trois ans.

La commune de Val de Vesle a vu sa population s'agrandir avec la création de nouveaux lotissements ces dernières années. Elle est aujourd'hui constituée de 922 habitants. 228 habitants sont mineurs et 42% des ménages sont des familles avec enfant(s). Le nombre d'enfants est en augmentation sur la commune. Les habitants sont de catégories socioprofessionnelles diverses et leurs revenus moyens est supérieur à la moyenne nationale.

Un projet de nouveau lotissement est en cours et devrait faire de nouveau évoluer la population dans les années à venir.

La commune de Val-de-Vesle propose un large panel d'associations sportives et culturelles : culture-art contemporain, musique, performances, danse, Amicale des sapeurs pompiers, Chorale, Comité de parents d'élèves, Comité des fêtes, Association sportive, Club de l'amitié.

Son école accueille 118 élèves sur l'année scolaire 2021/2022. Un projet d'agrandissement de l'école est en cours avec la construction de deux nouvelles classes, d'un réfectoire et d'un local périscolaire.

Les attentes des élus et de l'équipe scolaire ont été recueillies pour l'élaboration de ce projet éducatif.

Les intentions éducatives : Proposer un mode de garde qui a du sens

○ Favoriser le partenariat et le travail intercommunal

La commune et plus largement le territoire sont riches de moyens et de projets qu'il semble intéressant de mutualiser afin de diversifier l'offre que l'on peut proposer.

L'association Yoopi doit être en capacité de créer du lien et du partenariat pour élargir son champ d'action. Il s'agit également d'être force de proposition auprès des partenaires pour créer des échanges et avancer ensemble au service des familles.

○ Permettre une continuité dans le temps de la vie de l'enfant

- Sur les temps périscolaires

L'association propose un accueil périscolaire les mercredis. Lors de cet accueil, il s'agira de proposer aux enfants un temps en continuité de la semaine. Ce jour représente une

pause dans la semaine de scolarité. L'enfant devra pouvoir se reposer, se détendre et se divertir.

- Sur les temps extra scolaires

L'association propose un accueil extra scolaire lors des vacances scolaires. Il s'agit de proposer aux enfants des temps de détente et de loisirs tout en favorisant la continuité d'apprentissage de l'autonomie, de l'échange, de la politesse et du respect de chacun.

○ **Etre sensible à l'égalité des chances**

Chaque enfant accueilli est différent et devra être considéré comme tel et de façon égale. L'équipe pédagogique doit être en capacité d'apporter à chacun la même attention et l'encourager vers une réussite et un accomplissement personnel.

○ **Développer la prise de responsabilités des enfants, l'autonomie et le fait d'être acteur de ses projets.**

Il s'agit de créer les conditions favorables à la participation des enfants aux projets de l'accueil. Il s'agit de placer les enfants au centre des projets afin de les rendre acteurs pour les accompagner à être ensuite acteurs de leur propre vie.

○ **Être conscient de la réalité et informé de l'existant**

Il s'agit d'élaborer des projets en adéquation avec la réalité (structurelle, économique, sociale...). Les projets pédagogiques et les budgets des différents accueils de loisirs devront être soumis à l'organisateur afin de s'assurer qu'ils sont en adéquation avec les moyens actuels.

Le fait d'être correctement informé de l'existant (associations existantes, moyens mis en place par la commune, matériel à disposition...) permet de mettre en oeuvre des projets diversifiés et adaptés. Un inventaire des moyens devra être fait et régulièrement actualisé.

○ **Valoriser les actions écologiques**

L'écologie est plus que jamais d'actualité. Il s'agit de sensibiliser les enfants aux gestes écologiques à leur portée afin qu'ils deviennent acteurs et conscients de leurs capacités. Des moyens seront mis à disposition de l'équipe pédagogique pour mettre en place des actions visant à introduire des notions d'écologie dans les accueils de loisirs.

○ Favoriser les investissements moyens et longs termes

L'association s'efforce de mettre des moyens sur des investissements plus long terme pour améliorer son offre. Les activités dites de « consommation » devront être ponctuelles au profit d'achats pérennes.

○ Permettre aux enfants d'accéder à des découvertes nouvelles

Les périodes d'accueil de loisirs sont des moments privilégiés qui doivent permettre aux enfants de découvrir de nouvelles choses.

○ S'ouvrir à des milieux différents (autres communes, handicap...)

L'association Yoopi organise ses accueils de loisirs dans l'enceinte de l'école de Val de Vesle. Il paraît important de s'ouvrir aux autres, en accueillant d'autre accueils de loisirs mais aussi d'autres personnes afin de favoriser les rencontres.

○ Favoriser l'écoute, l'entraide, le respect

Chaque enfant devra être écouté et devra apprendre à être à l'écoute des autres. L'entraide entre les enfants et entre les équipes et le respect de chacun sont des valeurs au centre de notre projet.

Les moyens : Des ressources grandissantes

○ Les moyens matériels

L'école met à la disposition de l'accueil de loisirs pour les mercredis et vacances scolaires 3 salles d'activités, 1 salle de motricité, 1 salle de sieste, des sanitaires adaptés aux enfants, des sanitaires adultes, une cours fermée avec jeux et un local de rangement et stockage partagé avec le Comité des parents d'élèves.

La commune met à disposition de l'accueil de loisirs le foyer rural pour les mercredis et les vacances scolaires.

○ Les moyens humains

Les équipes sont recrutées en fonction du nombre d'enfant inscrit avec au minimum un directeur, un animateur pour 8 mineurs de moins de 6 ans et un animateur pour 12

mineurs de plus de 6 ans. Les animateurs qualifiés du BAFA ou équivalent représentent au minimum 50% de l'équipe.

○ La communication

Un site internet dédié permet de communiquer sur l'actualité de l'accueil de loisirs mais aussi sur les notions de base (détails des inscriptions, tarifs..). Ce site internet doit connaître une refonte sur l'année 2021/2022.

L'association Yoopi vient d'acquérir un nouveau logiciel (Inoé) avec un module de base (pour notamment inventorier les effectifs d'enfants et d'encadrement), un module comptabilité (pour les bilans et la facturation) et un module famille (pour permettre aux familles d'inscrire les enfants en ligne et avoir un suivi).

Certaines informations peuvent être communiquées à tous les parents d'enfants scolarisés par le biais de la Directrice de l'école ou par flyers distribués dans les classes.

La commune permet également de communiquer certaines informations à travers son application dédiée : Illiwap.

Enfin, la communication s'établit entre les parents et l'équipe d'encadrement lors de l'arrivée des enfants le matin et de leur départ le soir.

○ La gestion de l'accueil

Les accueils de loisirs sont ouverts en période périscolaire tous les mercredis de l'année scolaire de 7h30 à 18h30. Ils sont ouverts en période extra scolaire lors des vacances scolaires. L'accueil de loisirs est ouvert pendant les vacances scolaire à la semaine en fonction des inscriptions des enfants.

○ Les modalités d'évaluation

Le projet éducatif fera l'objet d'une évaluation à la fin de sa validité par le bureau de l'association.

Les projets pédagogiques feront l'objet d'évaluation par l'équipe pédagogique à la fin de chaque période d'accueil.